

LA CIPAV

l'avenir en toute confiance

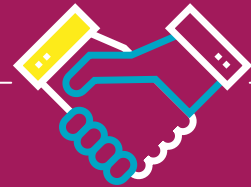


RAPPORT



D'ACTIVITÉ

2018





# RECOUVRER ET SÉCURISER

Une sécurisation juridique garantie  
par des acteurs internes et externes





UNE POLITIQUE  
DE RECOUVREMENT  
**OPTIMISÉE**

— >>> Pages 58 / 59

UN PÔLE LITIGES  
**DÉDIÉ AU CONTENTIEUX**

— >>> Page 60

UNE SÉCURISATION  
JURIDIQUE  
**RENFORCÉE**

— >>> Page 61

# UNE POLITIQUE DE RECOURVREMENT OPTIMISÉE

En 2018, la Cipav a renforcé son activité liée au recouvrement.

En tant que caisse de retraite, la Cipav a une activité de recouvrement essentielle. Ce sont en effet les cotisations collectées dans le cadre de notre recouvrement amiable ou forcé qui assurent le financement des prestations et la pérennité de nos régimes.

En 2018, la Cipav a généré:  
**238 526** appels  
de cotisations.



**70 454**  
relances de paiement.

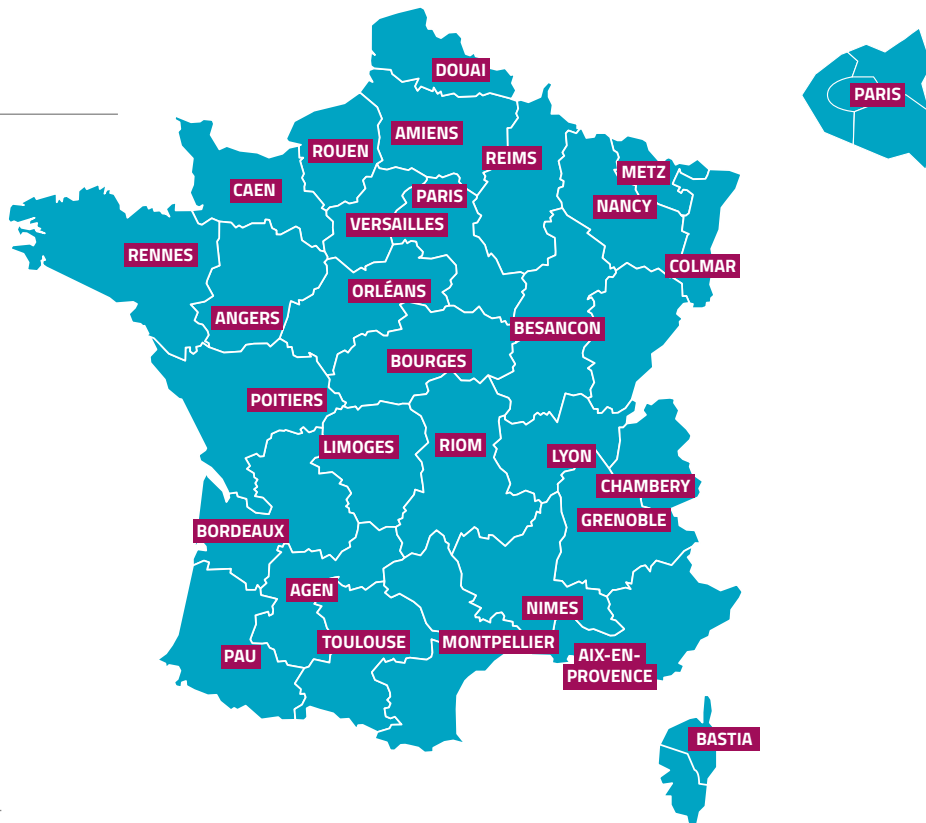
*Depuis 2015,  
c'est toute la politique  
de recouvrement  
qui a été repensée  
et optimisée.*

Les modalités d'appel de cotisations ont été revues et un renforcement des actions de recouvrement a été engagé avec une meilleure planification des envois de courriers de relances et de mises en demeure.

En parallèle, c'est toute notre stratégie de recouvrement forcé qui a été modifiée. Jusqu'en 2015, le pilotage des huissiers mandatés pour recouvrer les cotisations non réglées était entièrement assuré par une étude d'huissiers partenaire de la caisse.

La Cipav a souhaité internaliser les missions associées à cette fonction de pilote, notamment l'animation du réseau d'une cinquantaine d'huissiers et la définition de la politique de recouvrement auprès de ceux-ci.

CARTE  
DE LA LOCALISATION  
DES HUISSIERS



**26 530**  
mises en demeure.



**7 591**  
contraintes.

Depuis 2016 et la création d'un département dédié au contentieux, l'internalisation du pilotage s'est développée progressivement jusqu'à atteindre sa cible en 2018. Ce mode opératoire privilégiant la rapidité d'exécution et le recours à des procédures adaptées a permis d'augmenter significativement le taux de recouvrement de la caisse.

L'importance accordée au recouvrement des cotisations témoigne de la volonté de la Cipav d'assurer sa sécurité financière afin de pouvoir verser les prestations à ses adhérents.



**1 154 M €**  
recouvrés.



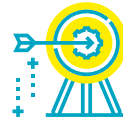
**82 %**  
c'est le taux de recouvrement  
au 31 décembre 2018.



# UN PÔLE LITIGES DÉDIÉ AU CONTENTIEUX



Depuis sa création en 2015, le pôle litiges adhérents a renforcé ses ressources internes et développé ses relations avec les juridictions.



**81 %** d'affaires gagnées par la caisse en 2018.



En 2018, le pôle litiges, en charge des secteurs relatifs aux activités amiable et juridictionnelle, a engagé une sécurisation de ses pratiques grâce à une prise en charge globale du cycle contentieux ; de la phase amiable à l'exécution des jugements. L'équipe du secteur amiable intervient indifféremment sur les procédures précontentieuses et sur l'instruction des dossiers relatifs à la commission de recours amiable. Cette polyvalence permet une prise en charge et un traitement plus rapide des demandes.

En 2018, le secteur juridictionnel s'est principalement attaché à s'adapter à la mise en œuvre de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle qui supprime les tribunaux des affaires de Sécurité sociale (TASS) pour les remplacer par des pôles sociaux au sein des tribunaux de grande instance (TGI).

Cette réforme a été l'occasion pour la Cipav d'initier de nouvelles relations avec les tribunaux afin de mieux leur faire connaître les problématiques auxquelles elle peut être confrontée. Parallèlement, la collaboration avec les avocats représentant la caisse a été consolidée, ce qui leur permet de mieux défendre les intérêts de la Cipav.

En 2018,

**905**

dossiers en commission de recours amiable.



**2 450**

recours au Tribunal des affaires de Sécurité sociale.



# UNE SÉCURISATION JURIDIQUE RENFORCÉE

Afin de permettre à tous les salariés de la Cipav d'être informés des évolutions réglementaires, le service réglementation et sécurisation juridique a développé ses activités.

L'environnement juridique de la retraite étant en constante évolution, il est nécessaire pour les gestionnaires et conseillers de la Cipav d'être parfaitement informés de l'actualité réglementaire.

Pour cela, un service est dédié à la veille juridique et à la production de contenus à destination des salariés. Une base documentaire juridique est ainsi à leur disposition sur le site intranet de la Cipav. Une lettre d'information juridique est également publiée tous les trimestres.

Enfin, un système de formulaires permet à chacun de poser ses questions au service de sécurisation juridique. Une réponse est apportée individuellement et si l'interrogation est récurrente, elle est intégrée à une FAQ (foire aux questions) disponible également sur l'intranet.

Grâce à ces différents dispositifs, les collaborateurs de la Cipav disposent d'une documentation harmonisée et constamment mise à jour. Ils sont ainsi en mesure de répondre de manière précise et sécurisée aux demandes des adhérents.

**Les différents dispositifs d'information juridique :**



Notes juridiques mises à jour par le service juridique.



Base documentaire juridique sur Com'in.



FAQ sur Com'in.



LIR (Lettre d'Information Réglementaire).

# CONTACT



## **Vous souhaitez nous joindre par téléphone ?**

Nos conseillers sont à votre disposition  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00 au :

**01 44 95 68 49.**

## **Vous souhaitez nous rencontrer ?**

Vous pouvez vous déplacer au :

9 rue de Vienne  
75008 Paris

Nos conseillers vous accueillent  
sans rendez-vous du lundi au vendredi  
de 8h30 à 18h00.

## **Vous souhaitez nous écrire ?**

Envoyez vos courriers  
à l'adresse suivante :

La Cipav  
9 rue de Vienne  
75403 Paris Cedex 08



Nous sommes également présents  
en régions et nous vous recevons  
sur rendez-vous tous les mois dans  
nos points d'accueil à Bordeaux, Lille,  
Lyon, Marseille, et Nantes.

Le calendrier de nos déplacements  
est consultable sur notre site internet  
[www.lacipav.fr](http://www.lacipav.fr) dans la rubrique  
« **Nous contacter** ».

Vous pouvez prendre rendez-vous  
*via* votre compte en ligne  
[espace-personnel.lacipav.fr](http://espace-personnel.lacipav.fr)  
dans l'onglet « **Services en ligne** ».



LACIPAV

l'avenir en toute confiance



La Cipav  
9 rue de Vienne  
75 008 Paris Cedex 08